

# RÈGLEMENT DE PARTICIPATION AU PRIX MENTOR

Le PRIX MENTOR s'adresse aux photographes de toutes nationalités, sans limite d'âge, utilisant la photographie comme médium principal. Créé à l'initiative de Freelens, il est attribué chaque fin d'année en partenariat avec la SCAM et la SAIF.

Pour participer, soumettez votre candidature en ligne avant la fin de l'appel à candidatures, minuit au plus tard.

## ARTICLE 1 • CONDITIONS DE PARTICIPATION

- La participation à cet appel est ouverte à toute personne majeure se présentant en son nom propre, résidant en France ou à l'étranger.
- Le thème est libre, et l'appel à candidature est ouvert à toutes les écritures photographiques.
- Nous demandons aux candidat·e·s d'adhérer à Freelens afin de soutenir le travail de l'association et de participer aux frais d'organisation. Nous avons fait en sorte que le montant des cotisations reste accessible au plus grand nombre et nous laissons à chacun·e la liberté d'en choisir le montant à hauteur de ses moyens. (quinze euros permettent de candidater aux huit sessions Mentor 2020, ainsi qu'aux autres événements et prix Freelens organisés durant l'année).
- Les photographes peuvent se présenter à différentes sessions, avec un sujet différent dans la limite de deux sessions par an.
- Ouvert à tou·te·s sans restriction: photographes, auteur·e·s, réalisateur·rice·s, étudiant·e·s, artistes, monteur·euse·s, journalistes...
- Chaque candidat·e ne peut soumettre qu'une seule réalisation.
- La·le ou les photographes doivent posséder les droits sur leurs photographies.

## ARTICLE 2 • CONSTITUTION DU DOSSIER ET ADHÉSION

- Chaque candidat·e souhaitant participer à l'appel à projet final devra préalablement être élu·e à l'une des huit sessions organisées en 2019 et 2020 (cf. article 5).

- Les candidat·e·s à Mentor doivent être ou devenir adhérent·e·s de l'association Free-lens, afin de soutenir le travail de l'association et de participer aux frais d'organisation. Cf ADHÉSION.
- Pour être sélectionné·e et participer à une session les candidat·e·s à Mentor doivent obligatoirement remplir la “Fiche de candidature Mentor” présente sur le site de Free-lens.

## ARTICLE 3 • SÉLECTION POUR LES PROJECTIONS

- Un seul dossier sera accepté par candidat·e.
- Un jury constitué des membres de Freelens (adhérents ou administrateurs) présélectionnera les dossiers.
- Pour la candidature à une session, tout auteur·e·s peut soumettre une série photographique cohérente sur le sujet de son choix.
- Si un·e auteur·e est élu·e (jury ou public), elle ou il pourra présenter au jury final un projet libre, basé sur la réalisation d'une série photographique, d'une Petite Œuvre Multimédia, d'un diaporama sonore, d'une vidéographie, d'une œuvre interactive...
- Chaque dossier sera notamment jugé sur l'originalité du sujet et de la démarche développée, la qualité des images en s'appuyant sur les fondamentaux photographiques : image, cadrage, cohérence, parti pris de l'auteur ou autrice, le sujet...
- En cas d'œuvre multimédia, la qualité du son et sa cohérence vis-à-vis du propos, la créativité, le rythme, la temporalité, l'intégration de musiques, les ambiances, les interviews, l'intégration de la vidéo, la fluidité de la narration, le sujet ...
- La décision du jury est souveraine et sans appel.
- Le jury ne sélectionnera que les dossiers complets.
- Les lauréat·e et candidat·e·s retenu·e·s seront averti·e·s par courriel exclusivement.
- Chaque candidat.e sélectionné.e pour participer à une session devra faire parvenir à Freelens une sélection de 25 photographies maximum en .jpg, un fichier vidéo en .mov, ou une simple URL en cas d'œuvre interactive.
- Freelens et la Scam déclinent toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de destruction des envois et dossiers pendant la sélection du jury ou l'acheminement web.

## ARTICLE 4 • RÉCEPTION DES CANDIDATURES ET DÉPÔT DES PROJETS

- Les candidatures se font en remplissant le formulaire Fiche de candidature de la (ou des) session Mentor présente sur le site Freelens.fr (rubrique Mentor).
- Le formulaire doit être complété et envoyé à [appelacandidatures@gmail.com](mailto:appelacandidatures@gmail.com).
- Si la ou le candidat·e est sélectionné·e à la session, elle ou il en sera informé·e par Freelens dix jours avant la date de la session (cf. article 4) et devra fournir les fiches de ses travaux à présenter durant la projection.

## ARTICLE 5 • CALENDRIER DES ENVOIS ET DURÉE

- Le présent appel à participation est ouvert à compter de septembre 2019 jusqu'à septembre 2020. Il suit le rythme des sessions.
- La sélection des candidat·e·s retenu·e·s pour les différentes sessions sera réalisée par Freelens.
- Les candidat·e·s devront faire acte de candidature et de présence à l'une des dates suivantes

Le calendrier des sessions :

Session #1 - SAGUENAY

19 octobre 2019 de 19h à 22h00 au Festival Zoom à Saguenay: présentation de Mentor et de ses enjeux, annonce des finalistes du jury pro et du public durant le cocktail.

Session #2 – PARIS\*

19 mars 2020 de 19h à 22h00 à la Scam (Paris): présentation de Mentor et de ses enjeux, annonce des finalistes du jury pro et du public durant le cocktail. Clôture de l'appel à projets, le 23 février 2019 à minuit.

Session #3 – BRUXELLES\*

2 avril 2020 de 19h à 22h00 à L'IHECS (Bruxelles): présentation de Mentor et de ses enjeux, annonce des finalistes du jury pro et du public durant le cocktail. Ouverture de l'appel à projets le 17 février 2020, clôture le 15 mars 2020 à minuit.

Session #4 – MONTPELLIER\*

1 mai 2020 de 19h à 22h00 aux Boutographies (Montpellier): présentation de Mentor et de ses enjeux, annonce des finalistes du jury pro et du public durant le cocktail. Ouverture de l'appel à projets le 30 mars 2020, clôture le 12 avril 2020 à minuit.

Session #5 – LYON\*

12 mai 2020 de 19h à 22h00 à l'École de Condé (Lyon): présentation de Mentor et de ses enjeux, annonce des finalistes du jury pro et du public durant le cocktail. Ouverture de l'appel à projets le 14 avril 2020, clôture le 30 avril 2020 à minuit.

Session #6 – ARLES

juillet 2019 de 17h à 20h00, à l'ENSP (Arles) durant Les Rencontres de la Photographie : présentation de Mentor et de ses enjeux, annonce du prix public et du prix pro durant le cocktail. Ouverture de l'appel à projets le 4 mai 2020, clôture le 14 juin 2020 à minuit. (date à confirmer)

#### Session #7 – PERPIGNAN

3 septembre 2020 durant le festival Visa pour l'image : présentation de Mentor et de ses enjeux, annonce du prix public et du prix pro durant le cocktail. Ouverture de l'appel à projets le 13 juillet 2020, clôture le 9 août 2020 à minuit. (date à confirmer)

#### Session #8 – TANGER

Octobre 2020 (date à confirmer) au Festival Face à la Mer à Tanger ( Maroc) : présentation de Mentor et de ses enjeux, annonce des finalistes du jury pro et du public durant le cocktail. Ouverture de l'appel à projets le 1er septembre 2020, clôture le 28 septembre 2020 à minuit.

#### La Finale

26 novembre 2020 à la Scam (Paris): réunion du jury et choix d'un ou d'une lauréate, remise du prix et présentation des projets sélectionnés.

\* Sessions dématérialisées pour répondre aux mesures de précautions nécessaires dues au Covid-19. Les entretiens avec les candidat·e·s seront enregistrés via Skype et transmis au jury professionnel. Après avoir vu les enregistrements, le jury se réunira virtuellement en visio-conférence pour sélectionner deux finalistes, manière pour nous de compenser l'absence de vote du public. L'annonce des finalistes sera faite sur notre site et les réseaux sociaux.

## ARTICLE 6 • LA DOTATION MENTOR

Le projet lauréat sera sélectionné et bénéficiera

- D'une dotation de 5 000 (mille) euros.
- D'un accompagnement sur le futur projet avec une mise en relation avec des professionnel·le·s.
- D'un suivi par les auteurs et administrateurs membres de la Scam et de Freelens,
- D'une formation au CFPJ Médias d'une valeur de 2 500 (deux mille cinq cent) euros.
- D'une présentation du projet au sein d'un festival partenaire ou d'une institution culturelle.

## ARTICLE 7 • ENGAGEMENT DES PARTICIPANT·E·S

- L'envoi d'un dossier de candidature implique l'acceptation pleine et entière des conditions énoncées au présent règlement.
- La ou le candidat·e validera son inscription en envoyant par mail à [appelacandidatures@gmail.com](mailto:appelacandidatures@gmail.com) le formulaire "Fiche de candidature à Mentor".

- Les auteur·e·s présélectionnées pour les différentes sessions s'engagent à être présent·e·s à toutes les phases prévues pour Mentor : projections, présentation du projet devant le jury à la Scam, remise du prix et présentations publiques prévues à Paris, participation à la formation au CFPJ Médias – excepté en cas de session dématérialisée pour cause de Covid-19.
- De fait les auteur·e·s s'engagent à y assister et à s'organiser par leurs propres moyens. Les organisateurs ne prennent pas en charge les défraiements liés aux déplacements et à l'hébergement.
- Les sujets présélectionnés par Freelens pour les différentes sessions seront visibles sur le site de Freelens.
- Une fois réalisé, le projet de la·le lauréat·e sera visible sur les sites de Freelens, de la Scam et des partenaires de Mentor. Le ou la lauréate doit obligatoirement porter la mention « avec le soutien de Freelens, la SCAM et le CFPJ Media Prix Mentor » pour toute diffusion d'images de son nouveau projet.
- 
- Dans un but de promotion, les auteur·e·s accordent à Freelens et à ses partenaires le droit de diffuser des extraits de leur travail (à titre gratuit pendant deux ans) sur le site freelens.fr (sans contrepartie financière pour les producteur·rice·s et auteur·e·s) Cette autorisation vaut aussi pour la publication dans les journaux ou la presse dans le but de promouvoir les projets et auteur·e·s durant tout le déroulement de Mentor.
- Les auteur·e·s et collectifs attestent et garantissent que les œuvres sont des créations originales au sens de la loi sur la propriété intellectuelle et qu'elles ne constituent pas de contrefaçon d'œuvres protégées.
- Les auteur·e·s attestent et garantissent que les œuvres sont des créations originales au sens de la loi sur la propriété intellectuelle et qu'elles ne constituent pas de contrefaçon d'œuvres protégées. Elles ou ils attestent et garantissent que les tiers - notamment les personnes qui pourraient figurer sur les œuvres ou les auteur·e·s et ayant-droits d'œuvres reproduites sur celles du projet - lui ont donné l'autorisation pour la reproduction et la représentation de leur image ou de leur œuvre.
- Les auteur·e·s ou collectifs s'engagent à s'acquitter des droits pour les supports sons protégés par la loi sur la propriété intellectuelle.
- Le jury qui sélectionnera les projets est en mesure de réclamer auprès d'elles·eux tous les documents nécessaires tel qu'édictés ci-dessus.

## ARTICLE 7 • ENGAGEMENT DE FREELENS ET DES PARTENAIRES DE LA DOTATION MENTOR

- Le jury comprenant des membres de Freelens, de la SCAM et de ses partenaires s'engagent à ne pas utiliser à d'autres fins les images, sons et projets des candidat·e·s en dehors du Prix Mentor tel qu'énuméré dans l'article 7.
- Les membres de Freelens qui souhaitent candidater à Mentor ne participeront pas à la sélection des candidats ainsi qu'aux différents jurys.
- En cas d'incident grave, cet événement pourra être annulé ou suspendu à tout moment, et ce sans qu'aucun dédommagement ne puisse être exigé.